

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE HELENE

SÉANCE du 2 octobre 2008

<u>DATE DE LA CONVOCATION :</u>	Le 27/09/2008.
<u>PRÉSENTS :</u>	Mrs. : GRENIER Jean-Marc ; GROUSSON Hubert ; GAGNIARRE Claude Bernard ; GRAILLE Gilbert ; GUILLOT Hervé (à partir de 20 h 55) ; MOREAU Jean-Marc ; PIRODDI Claude; SIMON Philippe. Mmes : FOREST Brigitte ; GILOT Nicole ; MULLER Marie Annick.
<u>EXCUSÉS:</u>	M. GUILLOT Hervé jusqu'à 20 h 55.
<u>POUVOIRS :</u>	M. GUILLOT Hervé à GROUSSON Hubert.
<u>ABSENTS :</u>	//
<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u>	Mme Nicole GILOT.

En accord avec l'ensemble du Conseil Municipal, le point décision modificative du budget assainissement est rajouté à l'ordre du jour.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

1) CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE NON TITULAIRE

Monsieur Le Maire explique au Conseil municipal que suite au départ à la retraite de Mme Barrau, le recrutement d'une aide adulte est souhaitable pour le restaurant scolaire de Ste Hélène, étant donné le nombre important et exceptionnel d'enfants. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide de créer le poste d'agent de restauration scolaire à raison de 9, 00 heures hebdomadaires (soit 2, 25 heures par jour) pendant les périodes scolaires à compter du 2 octobre 2008 jusqu'au 3 juillet 2009. L'agent pourra également exercer les fonctions d'agent de garderie en cas de besoin pour remplacement de l'agent titulaire ou augmentation de la fréquentation de la garderie et l'agent pourra assurer le maintien du service public en cas de nécessité. Le contrat pourra être renouvelé chaque année par le Maire durant la durée de son mandat. Le Conseil Municipal accepte la candidature de Mlle Véronique CHAINARD.

2) PRODUITS DE LA COUPE DE BOIS N°9

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide pour l'exercice 2009 la délivrance de la totalité de la coupe de la parcelle n° 9 de la forêt sectionnale de la Creuse, ceux-ci étant destinés à la satisfaction des besoins ruraux ou domestiques des affouagistes.

↳ Mode de partage: sur pied et par feu

↳ Garants: le Conseil nomme comme garants responsables:

✓ M. Daniel DRILLIEN

✓ M. Juan RAFAEL

✓ M. François BRU

↳ Délai d'exploitation :

➤ abattage et façonnage: 15 avril 2011.

➤ débardage: 15 octobre 2011.

↳ Autre clause : mise en andains des rémanents après le 15 février

3) CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de délégation de compétence pour les transports scolaires du RPI est arrivée à échéance le 31 août 2008. Le Maire donne lecture de la convention proposée par le Conseil Général. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général et de donner délégation au Maire pour renouveler cette convention à chaque terme pendant toute la durée de son mandat.

Arrivé de Monsieur Hervé GUILLOT 20 heures 55.

4) ADHESION AU SIGEM

Monsieur le Maire fait part au conseil de la remarque du Maire de Bissey-sous-Cruchaut concernant la participation de la Commune de Châtel Moron au remboursement de l'emprunt, ce dernier souhaiterait qu'il soit utilisé le terme « exonération » plutôt que « minoration », après vérification le terme « minoration » signifie « réduire au minimum », après contact avec la Sous-préfecture et la commune de Moroges, il est décidé de laisser le terme « minoration » pour la délibération de Sainte Hélène tout comme Moroges, les délibérations allant dans le même sens, à savoir que la commune de Châtel Moron ne participera pas au remboursement de l'emprunt en cours.

5) LOCATION DE LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de location pour le logement de l'ancienne boucherie a été acceptée. Les nouveaux locataires souhaitent entrer dans les lieux le 15 octobre 2008, il convient donc d'établir un bail et d'effectuer un état des lieux. M. Le Maire rappelle que le prix du loyer a été fixé lors d'une séance de Conseil Municipal précédente. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à établir et remplir un état des lieux, d'autoriser le Maire à demander un cautionnement, d'autoriser le Maire à établir et signer le bail de location pour une durée de 3 ans et de donner délégation au Maire pour renouveler l'ensemble des contrats de location pendant la durée de son mandat.

6) DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Les crédits budgétaires ouverts n'étant pas suffisants Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de voter ces crédits et de prendre la décision modificative suivante :

Pour le budget Assainissement :

Désignation des articles		Montant	
N°	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Dépense 2313	Constructions	7 020, 00	
Dépense 1641	Emprunts		7 020, 00

7) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de jeunes administrés de la Commune concernant « l'Agorespace », une réponse leurs sera faite et le conseil étudiera l'éventuelle pose d'un filet de protection qui sera à la totale charge de la Commune.
- Il est présenté un courrier du GIP e-bourgogne (dématérialisation des marchés) qui demande la participation de la Commune suite à son adhésion en date du 27/10/2007.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail de la Communauté de Communes qui propose l'achat en groupe de défibrillateurs. Le Conseil demande qu'un tarif lui soit proposé et les modalités d'un éventuel achat.
- Il est donné lecture d'un troisième courrier transmis à l'entreprise BAILLARD pour le dépôt de pierre sur le domaine public « la Creuse ». La Commune continue la procédure avec la Gendarmerie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un administré a demandé à se porter acquéreur de la grange en face de la Mairie. Le conseil examinera cette demande.
- Il est donné lecture d'un administré qui demande la modification de la carte communale. Le conseil prend note de cette demande et y réfléchit.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux du lavoir à genoux du « Quart Bourdon ».
- Il est envisagé le nettoyage des lavoirs de la Commune pendant l'hiver, le conseil examine les différents moyens qui pourront être mis en œuvre pour cette tâche.
- Lors de la réunion syndicale des eaux de Guye et Dheune, il a été formulé aux délégués de la Commune qu'une participation du syndicat serait demandée pour le raccordement des sanitaires prévues pour le parking routier de la RCEA.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été demandé à la DDE l'éventuel changement de place des passages protégés, soit un vers l'école et la maison de retraite et la mise en place de panneaux divers.
- Le délégué au SYDESL rend compte de la dernière réunion.
- Il est rendu compte de la dernière réunion de la CCSCC pour les ordures ménagères. Un conseil consultatif aura lieu le samedi 11 octobre 2008 à 9 h à la Mairie et un questionnaire est disponible sur cybercommunes.
- Le conseil municipal rappelle que la divagation des chiens est interdite et déplore que certains administrés ne respectent pas ces règles, un courrier leur sera transmis individuellement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 15.